**Chisholm « la liberté humaine et le moi »**

1/ Idée d’une double incompatibilité de la responsabilité avec

* Le déterminime (tout événement a une cause)
* L’indéterminisme (pas de cause)

2/ La responsabilité par rapport à un événement (tirer sur quelqu’un) suppose qu’il dépend de l’agent de le causer ou de ne pas le causer par un de ses actes, et cet acte était en son pouvoir à un moment donné

* S’il pouvait ne pas accomplir l’acte accompli, alors cet acte n’a pas été causé ou déterminé par un événement qui n’était pas au pouvoir de l’agent (autre agent, hypnose).
* Cela vaut pour les désirs et croyances de l’agent : s’ils causent l’acte, alors l’agent n’en est pas responsable, s’il n’est pas responsable de ses désirs et croyances
* S’il est responsable de ses désirs et/ou croyances, alors ils ont été en son pouvoir, à un moment donné

Objection de l’homme bon qui « ne peut pas agir mal » cf. Reid (*Essai sur les Pouvoirs actifs de l’homme* IV, 4) à propos d’un auteur ancien disant de Caton : « il était bon car il ne pouvait être autrement » : « cette remarque, prise en son sens strict et littéral n’est pas un éloge de Caton, mais de sa constitution, qui n’était pas plus l’œuvre de Caton que ne l’était son existence »

+ Thomas d’Aquin : tout mouvement, de la volonté comme de la nature, procède de Dieu (ST I-II, q. 6). Dieu = 2e agent, responsable

3/ Objection classique [analyse conditionnelle]. Moore : a) il eût pu agir autrement = b) s’il avait choisi d’agir autrement, alors il aurait agi autrement.

b) est compatible avec le déterminisme. // si la crue n’avait pas été si forte, la digue n’aurait pas cédé.

Réponse [argument de la conséquence ?] : Il semble que a) puisse être fausse et b) vraie. Pour accepter l’équivalence il faudrait accepter « il aurait pu choisir d’agir autrement »

4/ [Argument de la chance] Si l’acte est sans cause, rien ni personne n’est responsable

5/ Troisième possibilité entre déterminisme (l’acte est causé par un autre événement), et indéterminisme (l’acte n’est pas causé) : L’acte (« au moins un des événements impliqués dans l’acte ») est causé par l’agent, causalité particulière [causalité de l’agent]

6/ Causalité transitive : entre événements, régit les objets inanaimés

Causalité immanente (d’une action de base, non instrumentale) : entre l’agent et son corps, ou l’état du cerveau qui cause les mouvements du corps

Objections

7/ (1) Ce que l’on fait peut être un mouvement du corps, mais on ne fait pas arriver tel état dans son cerveau.

Réponse : l’agent ne fait rien avec son cerveau, mais cela ne prouve pas qu’il n’est pas la cause immanente de ce qui arrive dans son cerveau.

Cf. Melden : distinction entre « faire que A arrive » et « faire A ».

Je peux faire arriver B en faisant A (B étant conséquence de A ou cause de A : événement cérébral, cause transitive de A)

8/ (2) Causalité immanente ou causalité de l’agent : si l’agent cause A, et non un événement, alors ce n’est pas un changement, ni un acte, de l’agent qui cause A. Quelle *différence* entre la causation de A et son existence ?

– La relation causale

Objection : quoi *de plus* dans ‘X cause A’ par rapport à ‘A arrive’ ?

– Problème pour toute forme de causalité, donc pour tous sauf indéterminisme radical.

9/ Causalité immanente plus claire que la causalité transitive ? Concept de cause formé à partir de notre efficacité causale d’agents. Cf. Reid : « la conception d’une cause efficiente peut probablement être dérivé de l’expérience que nous avons… de notre propre pouvoir de produire certains effets »

10/ Libre arbitre.

* D’accord avec Locke : la question n’est pas de savoir si la volonté est libre, mais si l’homme est libre,
* mais (désaccord avec Locke) question de savoir si l’homme est libre de vouloir et de ne pas vouloir ce qu’il veut et de vouloir et de ne pas vouloir ce qu’il ne veut pas faire.

Liberté des actes élicites (de la volonté) et non des actes impérés (par la volonté)

11/ Fait de chaque agent un premier moteur non mû. (Réduction à l’absurde pour beaucoup, cf. Nietzsche *Par-delà le bien et le mal* I, 21)

12/ Implique que nos actions ne sont pas causalement déterminées par nos désirs.

* approche hobbesienne : si nous connaissions toutes les circonstances, désirs et croyances, d’un homme, leur force, ce qui est tenu pour certain, nous pourrions déduire son action. (cf. Melden : Relation logique entre vouloir et faire – contresens ?)
* approche kantienne : ni relation logique, ni relation causale entre vouloir et faire. Aucun énoncé sur les désirs, croyances, stimulation, ne permet de prédire infailliblement ce que projette l’agent. Reid : on peut raisonner à partir des motifs des gens, pour conclure à leurs actions, avec grande probabilité, mais sans certitude absolue.

Pas de science de l’homme. L’agent peut s’élever au-dessus de ses désirs, et agir autrement. Possible que très souvent les désirs nécessitent, et qu’à d’autres ils « inclinent sans nécessiter »

13/ Sens de « incliner sans nécessiter » ?

Leibniz : la proposition « toutes les circonstances étant considérées ensemble, je choisirai de sortir » est contingente en un sens (non contradiction), et nécessaire en un autre (principe de raison suffisante).

Chisholm : contingence logique et causale

Interprétation possible : un motif incline sans nécessiter à <faire A> si

* l’agent peut résister à la tention (par ce motif) de faire quelque chose pour que A arrive (*facere esse*)
* Il ne peut pas résister à la tention de permettre que A arrive (ne pas empêcher que A arrive) (*non facere non esse*)